

Nombre de membres
En exercice : 8
Présents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 7

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 18/07/23
ID : 041-214101321-20230707-422-DE

694

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 3 juillet 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, DEBRUYNE Caroline, TEITGEN Carole, LIONS Pascale

Absente excusée : MARC- MARTIN Nicole

Absent non excusé : M THIBAUT Darig

Pouvoirs : Mme MARC-MARTIN donne pouvoir à Mme FICHTEN M.Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

422- OFFRE FINANCIERE TRAVAUX RD 63 2ème TRANCHE

Monsieur le maire rappelle au conseil que la commune a inscrit au budget 2023, la réalisation de la seconde tranche des travaux d'aménagements du centre bourg pour une somme de 223 621,02 € TTC soit 186 350, 85 € HT et 11 181,00 € TTC (9 317,50 € HT) d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement ci-joint fait ressortir un besoin de financement de 95 000 € sur 25 ans accompagné d'un financement de 118 000 € à un an pour la mobilisation des subventions et du FCTVA.

Compte tenu qu'il s'agit d'un investissement à long terme, il convient d'en assurer le financement également à long terme.

Des offres financières sont proposées au conseil :

Après avoir étudié ces offres, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre du CRCA pour :

- Un montant de 95 000 € au taux fixe de 4,17%, moyennant une échéance trimestrielle constante de 1 534,23 € sur 25 ans
- Commission de mise en place 95,00 €
- Un montant de 118 000 € au taux fixe de 4,42%, moyennant une première échéance trimestrielle de 1 303,90 € sur une durée de 2 ans » in fine »
- Commission de mise en place 100,00 €

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 13 juillet 2023

Certifié exécutoire le 13 juillet 2023



[Handwritten signature]